

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
13/09/2016
Périodique 1.516

SITE : www.rgccf.be
E-MAILCQ : brasseur@skynet.be

CONVOCAION REUNION DU MARDI
27/09/2016 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Journée du 10/09/2016 et réunion du
13/09/2016

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2.FC MARCHIENNE	3x3 €
11.PHENIX M/S/M	1x3 €
17.FC FONTAINE	1x6 €
39.FC CALUWART	2x3 €
46.CHU CHARLEROI	1x3 €
	1x6 €
49.ACC BUFFALOS	2x3 €
53.AC B. VILLERS 2	4x3 €
58.VANEGDOM JONET	1x3 €
59.ELAQSA UNITED	1x3 €
60.AS GERPINNES	
F.A. incomplète	1x10 €
	2x3 €

SUSPENSIONS

Exclusion 2 avertissements en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 01/10/2016 :

APPOLINI Sébastien 29/05/84 FC FONTAINE
VAN VLAENDER David 09/07/91 CHU
CHARLEROI

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi 27/09/2016 à 18h15 (si
besoin, voir convocation(s))

**AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL
DE M. LOOZE, LES CLUBS
DEPOSANT LEUR FEUILLE
D'ARBITRE DANS SA BOITE
AUX LETTRES, SONT PRIES DE
DEPOSER CELLE-CI POUR LE
MARDI 12h00 AU PLUS
TARD.
EN CAS DE NON-RESPECT
L'art.7 SERA APPLIQUE
(amendes)**

Respect des heures

L'arrivée tardive éventuelle de l'arbitre n'est pas une excuse pour retarder le début d'une rencontre.

Si l'arbitre n'est pas présent 15 min avant l'heure prévue, les clubs doivent procéder à la vérification des identités et des équipements et faire débiter la rencontre.

L'arbitre reprendra sa fonction dès qu'il sera prêt à le faire et, ce, après un arrêt de jeu

Sanctions fédérales

Nous vous rappelons que les sanctions prises par les comités provinciaux et nationaux sont d'application aux mêmes dates et pour la même durée dès qu'elles dépassent 4 semaines.

Vous avez donc intérêt à informer vos joueurs afin qu'ils vous préviennent s'ils sont dans le cas. Ceci vous évitera d'être sanctionné de forfait(s) si le joueur suspendu était aligné.

Vous pouvez aussi vous informer en consultant « La vie sportive » sur le site footbel.be